

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 17/07/24

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE
N° 2024 / 159**

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 17
Exprimés : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le seize juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 10 juillet 2024.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Christian ROBERT, (adjoints), Gilles BARJOU, Bahya BAILICHE, Jeanine CALCIO GAUDINO, Marie-Laure BOIZOT, Jocelyne PION, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Silvia LARRANDART, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Chantal PRIEUR, Michel DROUVILLE, Bernard CLEMENT, Gaëlle BENOIT, Philippe GERTNER.

Absents excusés : Jean-Claude CASTIGLIONI, Dominique AGUILAR, Stéphane GRILLET.

Absents : Sylvain TROTTI, Lucas MANUEL.

Secrétaire de séance : Laurent LETRILLARD.

Nomenclature @CTES : Finances / Divers

FINANCES

CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC L'ATD 89 POUR LES AMENAGEMENTS LIES A LA MOBILITE DOUCE AVENUE ARISTIDE BRIAND ET ROND-POINT ROGER PICAND

- Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu la proposition de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne (ATD89) pour assister la collectivité dans le recrutement de la maîtrise d'œuvre dans le cadre des priorités n° 1, 5A, 15 et 17 du plan guide d'aménagement de l'espace public ;
- Considérant la volonté de la ville de Tonnerre de réaliser des travaux d'aménagement afin de développer la mobilité douce et de sécuriser les trajets à vélo entre le collège et le centre-ville ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide	Pour : 22
	Contre : 0
	Abstention : 0

- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention-devis pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les aménagements liés à la mobilité douce sur l'axe avenue Aristide Briand - rond-point Roger Picand avec l'Agence Technique Départementale de l'Yonne, représentée par son président, aux conditions suivantes :
 - o Missions : réalisation du programme technique chiffré de l'opération, élaboration du ou des dossiers de subventions au titre des amendes de police, rédaction du dossier de consultation pour le recrutement du maître d'œuvre et analyse des offres ;
 - o Montant : 2100 € HT soit 2 520 € TTC ;
- De l'autoriser, ou son représentant ayant délégation, à signer tout document afférent à ce dossier selon les besoins de la collectivité.

Pour extrait conforme,
Le maire
Cédric CLECH

